

Fiche d'inscription au

Vide grenier de l'ACS

Adresse de paiement:

Bourvon Max

8 Boulevard Duplex, 29000 Quimper

Organisateur : Bourvon Max & Hemet Kellian représentant du relais ACS de Quimper

Personne morale

Se déroulant le 01/06/2025 à Quimper

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Né(e) le à (Département) :

Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél.

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Prix des emplacements au mètres linéaire :

* Intérieure pour les particuliers avec location de table comprise 9 € les 1m50 soit une table.

Le vide grenier s'effectuera dans la salle Dan Ar Braz **les exposants devront être présent le samedi 31 mai entre 14h & 18h pour installer le stand**

L'ouverture du vide grenier s'effectuera de **8h00 à 18h le dimanche 1 juin.**

Un service restauration et une buvette vous sera proposé.

Ci-joint le règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de tables

(Si par chèque a l'ordre de l'association Céline et Stéphane à l'adresse indiqué en tête de pages ou en espèces en main propres au magasin botanic® Quimper et demandé Max Bourvon).

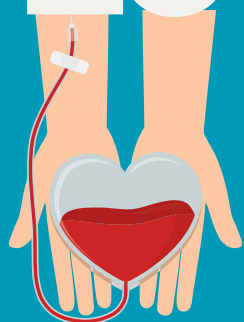
Fait à le

Signature :

Aucun paiement possible des exposants le Samedi ou le dimanche(paiement avant la manifestation)

- Fiche d'inscription devant être remis ou retourné avec le moyen de paiement aux organisateurs.

1 juin
20
25



Réglement du
**Vide grenier
de l'ACS 29**

**Salle Dan Ar Braz
Penvillers
29000 Quimper**



Article 1:

La manifestation dénommée « Vide grenier / Brocante » organisée par l'Association Céline et Stéphane - Relais de Quimper représenté par Bourvon Max & Hemet Kellian se déroule le 01/06/2025 après accord de la Mairie et suivant le calendrier des fêtes et manifestations de la Commune de Quimper.

Article 2:

Le Vide grenier est ouvert aux particuliers.

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- Le paiement correspondant à la réservation.

Le jour de la manifestation toute personne devra pouvoir justifier de son identité en présentant un justificatif.

Article 3:

La réservation minimale doit être de 1.50 m (soit une table). Libre à l'exposant de louer plusieurs tables.

La table (soit 1,50m) coûtera pour les particuliers 9€.

Article 4:

Le règlement des réservations se fera **par chèque** libellé à l'ordre de l' **ACS** , **ou en espèces** lors de la **réservation**. Le chèque sera retiré après la manifestation.

Aucun paiement ne sera possible le jour du vide grenier.

Article 5:

Les réservations sont nominatives. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles – vente d'animaux, armes, produits inflammables, stupéfiants ... Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel et ou matériel.

Article 6:

Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7:

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) **ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.**

Article 8:

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction de l'ordre d'arrivée. Les emplacements disponibles peuvent être affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 9:

L'entrée du vide grenier est interdite avant 8h00 le dimanche 1 juin 2025. Les exposants s'engagent à venir préparer leurs stand uniquement le samedi 31 mai 2024 entre 14h et 18h.

Article 10:

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. **Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit.** Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Article 11:

Nos amies les chiens ne seront pas acceptés dans l'enceinte du vide grenier.

Article 12:

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs.

Article 13:

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14:

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15:

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16:

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17:

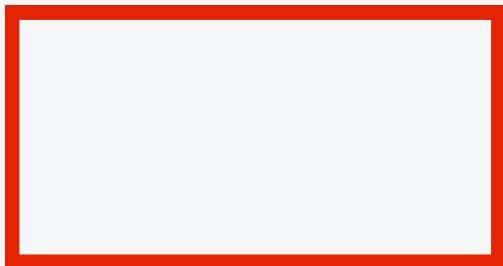
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 18:

Le présent règlement est à disposition auprès des l'organisateur à savoir Mr Bourvon Max et Hemet Kellian

Merci de retourner le règlement signer et dater suivis de la mention lu et approuvé avec votre règlement.

Exposants:



Organisateurs:

Lu et approuvé

Bourvon Max

Hemet Kellian

Contact organisateurs:

Max Bourvon:

☎ 06.70.19.88.01

✉ maxbourvon.acs29@gmail.com

Kellian Hemet

☎ 07.62.18.96.32

✉ kellianhemet.acs29@gmail.com

